



Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82
- présents titulaires : 70
- présents suppléants : 3
- procurations : 8
- votants : 81
- suffrages exprimés : 81
- abstentions : 0
- pour : 81
- contre : 0

DELIBERATION n° 2026/066

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 18 heures, le Conseil Communautaire du Plateau de Lannemezan, légalement convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni, à la salle des fêtes de Lannemezan, sous la présidence de Monsieur Laurent LAGES. Madame Sylvie ORTEGA a été désignée secrétaire de séance.

Présents titulaires/suppléants : Mathieu CONSTANZA, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Albert BEGUE, Philippe SOLAZ, Karine MEDOUS, Frédérique BERNIGOLE, Francis ESCUDE, William COCHET, Viviane BARBAZAN, Arnaud DELAS, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Xavier SARNIGUET, Jean-Paul LARAN, Monique KATZ, Pierre DUBARRY, José DUFRECHOU suppléant de Jean-Marie VIGNES, Noël ABADIE, Alain PIASER, Catherine CORREGE, Bernadette GACHASSIN, Eric LUVISITTO suppléant de Romain CAUCHOIS, Ludovic PONTICO, Véronique MOUNIC, Michel DABAT, Bernadette SABATHIER, Benjamin BLUTHE-RAMONE, Jean-Charles LAUREYS, Céline CASSAGNEAU, Colette SARRAT suppléante de Nicolas COLOMES, Patricia CORREGE, André QUINON, Alain DASQUE, Léa DELORME, Nathalie SALCUNI, Laurent LAGES, Sylvie ORTEGA, Philippe LACOSTE, Stéphanie NOGUES, Joël MANO, Christine MAS, Christophe CAILLEAUX, Pierre DE MACEDO, Fabienne ALMERAS, Sébastien VERTUEL, Stéphanie DUVIELH, Frédéric SIBOUT, Malika MARKIEWICZ, Bernard PLANO, Aurélia RABEJAC, Robert MONZANI, Stéphanie LAGLEIZE, Hervé LE QUANG HUY, Nadia MORILHON, Chrystelle MAUPAS, Dominique ZAPPAROLI, Patrick ABADIE, Joëlle VIGNEAUX, Véronique MAZOUÉ, Christiane ROTGE, Yves PÉRÉ, Denis BARRERE, Elisa PANOFRE, Evelyne DESSAINT, Aimé COURTADE, Valérie DUPLAN, Jean-Paul COMPAGNET, Isabelle FOUQUET, André RECURT, Joëlle ABADIE, François DABEZIES et Didier FAVARO.

Titulaires ayant donné procuration : Pascale LEONARD à Rose-Marie COLOMES, Maryvonne HEGUY à Karine MEDOUS, Philippe SOLANS à Philippe SOLAZ, Véronique CABANAC à Joëlle ABADIE, Jean-Marc DUPOUY à André QUINON, Jean-Marc GRANIE à Bernard PLANO, Mathilde LACRAMPE à Stéphanie DUVIELH et Patrick DA SILVA à Pierre DE MACEDO.

Absent excusé : Serge SOHIER

Objet : Désignation des délégués au Groupe d'action locale Coteaux Neste

Vu le Plan Stratégique National (PSN) de la PAC 2023-2027 approuvé par la commission européenne le 23 août 2022,

Vu la délibération du Conseil régional d'Occitanie N°CP/2023-02/12.13 du 9 février 2023 portant décision de sélection des Groupes d'Action Locaux (GAL),

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20260429-2026-066-DE
Date de télétransmission : 12/05/2026
Date de réception préfecture : 12/05/2026

Vu la délibération du Conseil syndical du PETR du Pays des Nestes N°30-CS2024 approuvant le conventionnement entre le GAL-Coteaux-Nestes et l'Autorité de Gestion pour la programmation LEADER 2023-2027.

Considérant que Le PETR du Pays des Nestes et le PETR du Pays des Coteaux ont été retenus par la Région Occitanie pour porter le programme de financement européen LEADER sur la période 2023-2027 avec une enveloppe de 1 946 077 € attribuée au territoire

Considérant que le Groupe d'Action Local (GAL) Coteaux-Nestes pilote le programme et sélectionne les projets qui seront soutenus financièrement et qu'il est composé de 26 sièges : 13 représentants d'un collège public (élus des Communautés de communes et des PETR) et 13 représentants d'un collège privé, répartis entre les deux PETR au prorata de la population INSEE,

Considérant que le règlement intérieur du GAL Coteaux-Nestes stipule que « Les membres du comité de programmation sont nommés pour la totalité de l'exercice de programmation » et que « Le Président constate la démission d'un membre ou, concernant les élus, leur perte de mandat. En cas de départ de l'un des membres du comité de programmation, le poste de titulaire est automatiquement proposé à son suppléant. En cas de départ de l'un des suppléants ou d'un refus de nomination, une nouvelle personne sera appelée pour faire partie du comité de programmation. Il est alors demandé à l'entité qu'il représentait de désigner un autre représentant. »

Considérant que la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan est invitée à désigner 3 titulaires et 3 suppléants.

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de désigner les délégués pour le Groupe d'action locale Coteaux NESTE.

Considérant les candidatures exprimées ;

Considérant que le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité et en application des dispositions du CGCT, de ne pas procéder aux nominations de ces délégués au scrutin secret,

Considérant les résultats des votes constatés.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DECIDE

- De désigner les délégués suivants au sein du Groupe d'action sociale Coteaux NESTE :

Titulaires	Suppléants
Jean-Paul LARAN	Catherine CORREGE
Philippe SOLAZ	Sylvie ORTEGA
Laurent LAGES	Joëlle ABADIE

Le Président
Laurent LAGES

La secrétaire de séance
Sylvie ORTEGA

Publiée le 12 MAI 2026



Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20260429-2026-066-DE
Date de télétransmission : 12/05/2026
Date de réception préfecture : 12/05/2026

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.